



## CHALLENGE LA RELÈVE DU CD31

LE 22/01/2023  
À PORTET-SUR-GARONNE

Entrée libre et gratuite



**Date :** Dimanche 22 janvier 2023

**Lieu :** Piscine AQUAGARONNA  
Av. Salvador Allende  
31120 Portet-sur-Garonne

**Contact :**

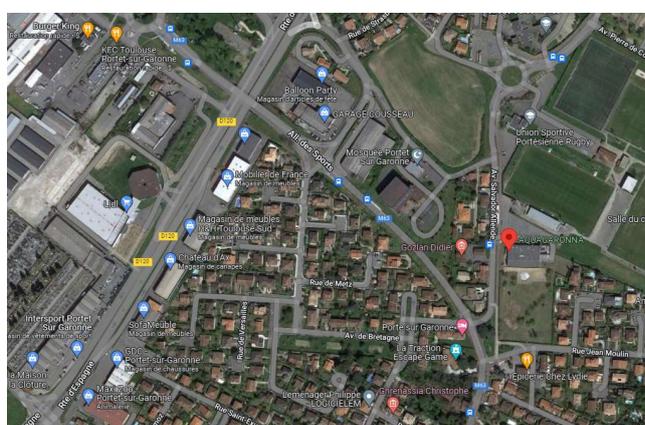
Mail Commission Sportive :

[Commissionsportive@muretsauvetage.fr](mailto:Commissionsportive@muretsauvetage.fr)

Mail Coach :

[Coach@muretsauvetage.fr](mailto:Coach@muretsauvetage.fr)

Téléphone : 0633443979



# CHALLENGE LA RELÈVE DU CD31

## EPREUVES

---

Le challenge de La Relève du CD31 est traditionnellement la compétition « sœur » de la Coupe de Noël de Tournefeuille du 08/01/2023. Les épreuves de la Relève sont les 3 qui n'ont pas été disputées à Tournefeuille : le 100/200m Obstacles, le 25/50m Mannequin et le 50/100m Mannequin Palmes.

La compétition est ouverte aux catégories :

- Avenirs, Poussins et Masters au format « Short Course » (3 épreuves)
- Benjamin et Minimes au format « Longue Distance » (3 épreuves)

Les avenir, poussins et masters partageront les mêmes séries du 100m obstacles, calculées au temps. Les autres épreuves seront partagées dans la limite de ce que permet le règlement de la FFSS.

Conscient de l'importance pour les benjamins et minimes d'avoir un temps qualificatif pour leurs futures échéances, le CSSM propose d'ouvrir la possibilité à ces **deux catégories uniquement** de disputer les trois épreuves manquantes (100m Combiné, 200m SLS, 100m Bouée Tube) sans qu'elles ne soient comptabilisées dans le classement « La Relève du CD31 » de la compétition. Le nombre d'épreuves supplémentaires proposées (de 0 à 3) sera **conditionné par le nombre de participants et le temps disponible le jour de l'événement, la piscine devant fermer à 18h.**

**Il est demandé aux entraîneurs de limiter les engagements sur ces épreuves supplémentaires aux compétiteurs ne disposant pas de temps aujourd'hui, dans le respect de l'intégrité physique et mentale des compétiteurs sous leur responsabilité.**

## RÈGLEMENT

---

Chaque club devra présenter au minimum 1 officiel pour 5 compétiteurs. Le règlement des épreuves est celui de la FFSS en vigueur le jour de la compétition.

## RESTAURATION

---

Une buvette est prévue. Une salle non chauffée, sans table ni chaise, est mise à disposition pour le repas. Repas froid fourni uniquement pour officiels et bénévoles.

Dans un but écologique et pour éviter les oublis de bouteilles autour du bassin, les personnes présentes dans la piscine (officiels, bénévoles etc ) devront privilégier les gourdes. Les bouteilles d'eau ne seront pas distribuées.

## RÉCOMPENSES

---

Un prix aux 3 meilleur(e)s sauveteurs/teuses (Dames et Messieurs) par catégorie au classement général des trois épreuves de la Relève du CD31.

## INSCRIPTION

---

Date limite d'engagement : 18/01/2023 à 14h00.

Les droits d'inscription sont de 10 euros par club et 5 euros par sauveteur, à régler à l'ordre du CSSM avant le début des épreuves.

La compétition est réservée en priorité aux structures du département de la Haute-Garonne ainsi qu'aux clubs isolés. L'organisation se réserve le droit de ne pas accepter les structures extérieures au département.

## MATÉRIEL

---

Pour le bon déroulé de la compétition, chaque club est tenu de venir avec **2** mannequins Orange, **2** mannequins Dummy (vert) et **2** bouées tube

## PROGRAMME

---

08h00 : Ouverture des portes / début de l'échauffement.  
08h15 : Réunion des officiels / fin déclaration forfaits  
09h00 : Début de la compétition  
17h00 / 17h30 : Podiums  
18h00 : Fin l'événement, tous les participants auront quitté le site.

**Le programme sera défini en fonction du nombre de participants et des heures de disponibilités de l'infrastructure.**